

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE THAIRÉ

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
SALLE MULTI-ACTIVITES ET AMENAGEMENT DE PARKING**



REGLEMENT DE LA CONSULTATION - RC

Marché n° 2017/02 Remise des offres – dates et heures limites de réception	Le vendredi 02 février 2018 à 12h00
---	--

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

SOMMAIRE

Article 1 – Objet du marché

Article 2 – Conditions de la consultation

Article 3 - Conditions d'exécution du marché

Article 4 – Contenu du dossier de consultation

Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Article 6 – Recevabilité des candidatures

Article 7 – Jugement des offres

Article 8 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Article 9 – Renseignements complémentaires

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

1.1 - Définition

La présente consultation concerne **le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle multi-activités et aménagement de parking.**

1.2 - Intervenants

Le pouvoir adjudicateur : la commune de Thairé

Le comptable assignataire des paiements : le centre des finances publique 17180 Périgny

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Modalités de la consultation

Celle-ci est soumise aux dispositions du Code des marchés publics.

2.2 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

3.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à 1 an (renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum) à compter de la date de notification du marché.

3.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.4 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement
- Le cahier des charges
- Les études

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation via le site Internet : www.thaire.fr, ou le solliciter par courrier ou courriel à l'adresse suivante :

MAIRIE DE THAIRE
Rue Jean Coyttar
17290 THAIRE
thaire@mairie17.com

IMPORTANT - Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Pour les pièces concernant la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (ex DC4 - lettre de candidature) et DC2 (ex DC5 - déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (ou document DC1 disponible gratuitement sur : www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm) ;
- Déclaration sur l'honneur datée et signée par le candidat justifiant l'application des art. 43 et 44 du CMP (ou DC2 disponible gratuitement sur le site : www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Les attestations d'assurance en cours de validité

Les renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant **les références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des *principales missions effectués au cours des trois dernières années*, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Les certificats de **qualifications et/ou de qualité** demandés aux candidats sont en particulier :

Certificats de qualifications professionnelles notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Pour les pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du candidat, à fournir, datée et signée
- Le planning prévisionnel d'exécution daté et signé

ARTICLE 6 : RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1-Capacités techniques et financières**
- 2-Capacités professionnelles**

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES

Conformément aux dispositions visées à l'article 53 du Code des Marchés Publics, le jugement des offres se fera suivant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères retenus et pondérés de la manière suivante :

- Qualité du dossier technique : **50%**
- Prix des prestations : **50%**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats et pourra porter sur les conditions techniques et le prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours à compter de la date de réception de la demande par fax.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

8.1 -Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – CONSTRUCTION SALLE MULTI-ACTIVITES ET
AMENAGEMENT DE PARKING
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 5.1 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE THAIRE
Rue Jean Coyttar
17290 Thairé**

**Jours et heures d'ouverture au public : Lundi 8H30-18H30 – Mardi, Mercredi, Jeudi et
Vendredi 8H30-12H15**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

8.2 - Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s):

MAIRIE DE THAIRE

Rue Jean Coyttar

17290 THAIRE

thaire@mairie17.com

9.2 - Documents complémentaires

Sans objet